

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 48

présenté par

M. Abad, M. Ledoux, M. Straumann, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Sermier, M. Vannson, M. Le Ray, M. Reiss, M. Hetzel, M. Perrut, M. Siré, M. Salen, M. de La Verpillière, M. Cinieri, M. Ginesy, M. Couve et Mme Brenier

-----

**ARTICLE 16**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces moyens de lutte correspondent aussi bien aux moyens de protection des troupeaux, notamment les parcs et les chiens de protection, qu'aux dispositifs d'intervention sur le loup, en particulier les tirs d'effarouchement, de défense et de défense renforcée, ainsi que les prélèvements. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les moyens de lutte doivent être précisés : il s'agit des moyens de protection et des dispositifs d'intervention.